

DEC 2-1  
BP 72616  
44326 NANTES CEDEX 3  
Tél. : 02 40 37 37 62  
Mél. : dec.dnb@ac-nantes.fr

MONSIEUR VICTOR Paul-Emile  
10 route de Laval  
AZE  
53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE

Né le : 01/01/2007  
Identifiant National (INE) : 1212345678PE  
Etablissement : CLG P. E. VICTOR - CHATEAU-GONTIER-SUR-  
MAYENNE (0530827L)  
Division de classe : 3E

**Série : GÉNÉRALE**

Veillez vous présenter 30 minutes avant le début de chaque épreuve, aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous, muni (e) de cette convocation et de votre pièce d'identité.

**CLG P. E. VICTOR 10 ROUTE DE LAVAL AZE 53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE**

|                                                     |                                            |              |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------|
| Français                                            | <b>Le jeudi 30 juin 2022 à 09:00</b>       | Durée : 3H15 |
| Mathématiques                                       | <b>Le jeudi 30 juin 2022 à 14:30</b>       | Durée : 2H00 |
| Histoire, géographie, enseignement moral et civique | <b>Le vendredi 01 juillet 2022 à 09:00</b> | Durée : 2H00 |
| Sciences                                            | <b>Le vendredi 01 juillet 2022 à 13:30</b> | Durée : 1H00 |

CALCULATRICES : pour les épreuves dont le sujet permet l'utilisation de la calculatrice, l'usage d'une calculatrice avec le "mode examen" ou l'usage d'une calculatrice sans mémoire "type collègue" est autorisé.

Le "mode examen" ne doit pas être activé par le candidat tant que le surveillant de salle ne l'a pas demandé.

**ATTENTION !**

Les téléphones et les montres connectées doivent impérativement être éteints et rangés dans les sacs ou remis aux surveillants durant les épreuves. Un candidat qui garde avec lui une montre connectée ou un téléphone, même éteint(e), en salle d'examen ou lors d'une sortie aux toilettes, sera considéré en situation de fraude.

## INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS

**Pièces à présenter obligatoirement** : convocation et pièce d'identité avec photographie.

### **Consignes sanitaires** :

Prévoir d'apporter un masque en fonction des consignes sanitaires qui seront en vigueur le jour des épreuves.

### **Matériels à apporter par les candidats** :

- **Matériel habituel d'écriture** (stylo, crayon, stylos de couleur, crayons de couleurs, règle, gomme, ...) pour toutes les épreuves.
- **Calculatrice** : pour les épreuves dont le sujet permet l'utilisation de la calculatrice, les candidats peuvent utiliser soit une calculatrice avec le « mode examen », soit une calculatrice sans mémoire « type collègue ». Le « mode examen » ne doit pas être activé par le candidat tant que le surveillant de salle ne l'a pas demandé.
- **Dictionnaire de langue française (ou dictionnaire bilingue pour les candidats allophones)** : autorisé pour l'épreuve de **rédaction**.

**Fraude** : toute fraude ou tentative de fraude (usage de documents ou d'instruments non autorisés, communication d'informations, ...) entraînera des sanctions : annulation d'épreuve, annulation de l'examen.

**Candidats handicapés** : les candidats bénéficiant d'une majoration de temps d'épreuve peuvent, dès réception de la présente convocation, prendre contact avec le chef de centre (l'établissement où ils sont convoqués) pour que leur soient précisés les horaires de composition.

### **Résultats** :

- Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.
- Pour connaître vos résultats, vous devez **consulter le site internet <http://resultatsexam.ac-nantes.fr> le vendredi 8 juillet 2022 à partir de 17h.**

### **Relevés de notes** :

- **Candidats scolarisés** : les relevés de notes seront édités par les établissements de scolarisation dès le début du mois de septembre pour remise aux candidats.
- **Candidats non scolarisés** : leur relevé de notes leur sera transmis par voie postale à l'adresse indiquée à l'inscription dès le début du mois de septembre.

### **Diplômes** :

- **Candidats scolarisés** : les diplômes seront transmis aux établissements de scolarisation au début du mois d'octobre pour remise aux candidats.
- **Candidats non scolarisés** : leur diplôme leur sera transmis, sur demande, par voie postale à l'adresse indiquée à l'inscription à partir du début du mois d'octobre ([www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr) > *Scolarité / Etudes / Examens* > *Examens et résultats* > *Documents d'examens (Diplôme, relevé de notes...)* > *Demande de diplôme*)

### **Communication des copies** :

Les candidats souhaitant consulter leurs copies doivent s'adresser à leur établissement d'origine.

### **Absence à une ou plusieurs épreuves – épreuves de remplacement (septembre)** :

Les épreuves de remplacement, organisées en septembre, sont réservées aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session de juin en raison d'un événement indépendant de leur volonté. Pour être autorisé à passer les épreuves de remplacement, en faire la demande au Rectorat (voir adresse au recto) **dès la fin des épreuves**, en joignant le justificatif d'absence, et **au plus tard pour le mardi 5 juillet 2022**.

Si l'absence est liée à un problème de santé, le certificat médical doit être daté du jour même de l'absence : les certificats médicaux postdatés ne sont pas acceptés.

### **Recours** :

Aucun recours n'est recevable contre les décisions du jury. Il n'existe pas de seconde correction des copies. Le jury est souverain. Seules sont examinées, par le Rectorat, les réclamations tendant à rectifier une erreur matérielle affectant la transcription des notes et le calcul des moyennes.